



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

ports

Question écrite n° 24772

### Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de la capitainerie du port de commerce de Brest. En effet, la capitainerie souffre visiblement d'un manque de moyens, ce qui lui interdit l'exercice normal du pouvoir régalien dans le port, en particulier dans le domaine de la prévention des accidents de navires. Ceci l'empêche de mener à bien sa mission de sécurité du transport maritime en rade de Brest. Elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir si des solutions peuvent être envisagées afin de pallier ce manque de moyens qui nuit à la sécurité maritime du port de Brest.

### Texte de la réponse

Les moyens dont dispose la capitainerie du port de Brest pour exercer ses missions doivent être améliorés. Dans son implantation actuelle, la capitainerie de Brest connaît effectivement des difficultés liées à la vétusté des locaux, à un certain manque d'espace, à son enclavement dans une zone abritant des festivités, à un éloignement des zones portuaires commerciales et de réparation navale, et enfin à une mauvaise visibilité des équipements et des trafics. Face à ces difficultés, la direction départementale de l'équipement du Finistère a décidé, dans le cadre d'un réaménagement de locaux, de donner à la capitainerie une nouvelle implantation et des dispositifs de surveillance adaptés. Le projet, qui sera réalisé courant 2004, consiste à installer la capitainerie dans le bâtiment de la subdivision port et aéroport de Brest, sur le côté sud de la forme de radoub n° 1. Ceci permettra de rapprocher la capitainerie des quais et des installations portuaires les plus utilisées, ainsi que des administrations portuaires (direction des équipements de la chambre de commerce et d'industrie ; subdivision port et aéroport), avec des conditions de travail améliorées : aménagement de locaux d'une surface d'environ 250 mètres carrés, ainsi que d'un parking. Pour assurer à la capitainerie les moyens de surveillance dont elle a besoin, il est également prévu d'installer sur le port des caméras vidéo, ainsi qu'une installation radar avec système d'amplification et déport d'image. Le financement des aménagements nécessaires sera assuré par la vente des locaux qui abritent actuellement la capitainerie.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24772

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2003, page 7057

**Réponse publiée le :** 8 juin 2004, page 4257